

# LACAUNE, VIANDE, SPÉCIALISÉ, HERBAGER ET SÉDENTAIRE

Conjoncture 2011/2012

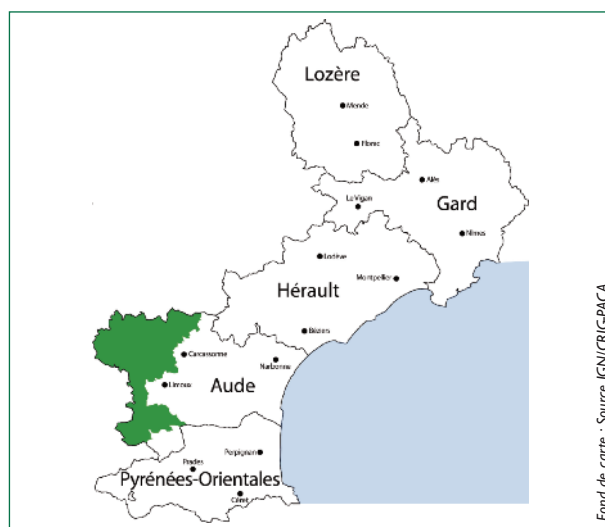
En zone défavorisée ou de montagne, un éleveur de 300 brebis Lacaune, avec une production d'agneaux de bergerie démarqués, et une forte autonomie alimentaire assurée par des prairies permanentes et temporaires de bonne qualité, en rotation avec des cultures de méteil pour l'enrubannage et de céréales autoconsommées.

## Caractéristiques générales du système et localisation

On retrouve ce type d'élevage sur toutes les zones de montagne et de coteaux du département de l'Aude. Il se localise plus particulièrement sur la Montagne Noire, la Piège, la Haute Vallée de l'Aude et le Chalabrais. Avec des sols argilo-calcaires ou légers sans irrigation et des prairies régulièrement renouvelées et peu ou pas de parcours, ce type d'élevage repose sur la culture de l'herbe et de céréales pour le troupeau. L'objectif est la constitution de stocks fourragers importants légèrement surdimensionnés par rapport aux besoins du troupeau en année climatique "normale". Cette sécurisation par les stocks permet de s'affranchir en partie des aléas climatiques et selon les années autorise la vente des excédents de foin ou de grain.

Avec des tailles de troupeau pouvant varier de 250 à 300 brebis, ces types d'exploitations sont spécialisés ou considérés comme tels. La présence d'une pluriactivité de la cellule familiale est très fréquente.

La conduite du troupeau est fondée sur deux périodes d'agnelage : une principale de fin d'été et une secondaire d'hiver. Mais on observe des variantes dans le choix de conduite de la



> Région Languedoc-Roussillon zone de présence du cas-type

reproduction, en lien avec la recherche d'étalement des mises bas pour répondre aux besoins de la filière.

La production d'agneaux lourds de bergerie est de règle avec la recherche d'un maximum de ventes sur l'automne. L'adhésion à une OP est de mise, d'autant que ces élevages sont bien placés pour produire des agneaux sous Signe de Qualité.

## L'exploitation et ses productions en quelques chiffres

### > La structure

- 1 UMO
- 300 Brebis Lacaune viande
- 55 ha de SAU, dont :
  - 49 ha de SFP
  - 6 ha de céréales

### > Les produits et ventes

- 400 agneaux produits pour la vente et le renouvellement du troupeau
- 330 quintaux de céréales pour le troupeau, dont 60 quintaux vendus car excédentaires par rapport aux besoins du troupeau en année normale



### Le territoire de l'exploitation

Les 55 hectares de terres cultivées et mécanisables de cette exploitation sont constitués de parcelles moyennes à grandes, bien situées autour du siège de l'exploitation. Elles ne sont pas à l'irrigation mais ont un potentiel agronomique correct. Elles sont principalement destinées à la production d'herbe et de céréales pour la constitution des stocks et pour la pâture du troupeau. Ces productions sont légèrement surdimensionnées par rapport aux besoins du troupeau en année climatique normale.



### La main-d'oeuvre et le travail

L'éleveur qui travaille seul et à plein temps sur la ferme prend un « attrapeur » pour la tonte, pratique l'entraide avec un voisin pour les chantiers d'enrubannage et fait appel à une entreprise ou à une CUMA pour la moisson. Son conjoint travaillant à l'extérieur ne contribue que faiblement aux travaux de l'exploitation. Au final, la quantité de main-d'oeuvre à rémunérer est estimée à 1 UMO. La présence au troupeau toute l'année ne permet pas de libérer beaucoup de temps libre. En période d'agnelage et de soins aux agneaux, le travail d'astreinte est important. Les pointes de travail de saison font qu'il ne reste que deux créneaux pour souffler un peu : au printemps avant les enrubannages et à l'automne après les semis de céréales et avant l'agnelage d'hiver.

### Matériels, bâtiments, équipements

Hormis l'appel à entreprise pour les moissons, l'épandeur à fumier et l'enrubanneuse sont en CUMA ou en copropriété et le reste du matériel en propriété : une chaîne de récolte balles rondes, un tracteur 4 roues motrices de 90/100 CV et deux autres de 50/70 CV amortis. Avec une seule unité de travail, cette exploitation est équipée d'un matériel efficace sans pour cela tomber dans le travers du suréquipement. Les investissements ont été très raisonnés en s'orientant chaque fois que cela est possible vers de la "bonne occasion". Les bâtiments se composent d'une bergerie bois de 600 m<sup>2</sup> avec un quai d'alimentation fonctionnel pour la distribution de tout type d'alimentation. Le bâtiment de stockage est de 300 à 400 m<sup>2</sup>, en dur ou en serre tunnel. L'ensemble de la SAU est organisé en parcs de 2 à 5 ha, ce qui nécessite 8 à 10 km de clôtures fixes, de l'Ursus ou du 4 fils électrifié en fonction du parcellaire. Quelques filets de clôture mobiles, un gyrobroyeur et 2 tonnes à eau complètent les équipements du pâturage.



## Le troupeau

Le troupeau de 300 brebis est de race Lacaune Viande. L'éleveur est attentif à la valeur génétique de son troupeau, en particulier à celle des béliers qu'il achète dans la base de sélection. Les agnelles de renouvellement sont gardées principalement sur l'agnelage de fin d'été et sont mises en lutte vers 11 mois au mois d'août suivant.

Le niveau de la productivité numérique régulièrement atteint est proche de 1,4 agneau par brebis et par an. Tout en favorisant l'expression du bon potentiel de prolificité de la race, l'objectif du système de reproduction est d'assurer régulièrement un taux de mise bas élevé (proche de 100%), en maintenant un agnelage de fin d'été très dominant (75/80% des mises bas), ce qui permet de valoriser au mieux l'herbe d'automne et de commercialiser les agneaux aux périodes de cours les plus favorables.

De race pure Lacaune, les agneaux sont exclusivement élevés sous la mère et en bergerie. Hormis les agnelles gardées pour le renouvellement, tous les agneaux sont vendus fins et lourds. Ils sont produits pour être vendus sous Signe Officiel de Qualité (IGP/Label Rouge). Les ventes, majoritairement calées sur le dernier trimestre de l'année, se répartissent sur deux périodes : de novembre à décembre pour la bande d'agneaux issue de l'agnelage de fin d'été, et d'avril à mai pour la bande née d'hiver.

## Les clés de la conduite du troupeau

La réussite de la lutte principale de printemps est primordiale afin de valoriser au mieux les agneaux sur les ventes de fin d'automne. La sélection du renouvellement sur la valeur laitière, la prolificité et l'aptitude au désaisonnement sont les critères génétiques prioritaires à travailler.



### En quelques chiffres...

#### > Effectif moyen présent

- 300 brebis soit 45 UGB

#### > Cheptel reproducteur au 1<sup>er</sup> janvier

- 280 femelles adultes
- 60 agnelles de plus de 6 mois
- 20% de taux de renouvellement
- 6 béliers Lacaune viande
- 2 béliers achetés par an

#### > Bilan de la reproduction

- 77% des mises bas en août
- 23% des mises bas en janvier-février
- 95% de taux de mise bas
- 156% de taux de prolificité
- 9% de taux de mortalité agneaux
- 135% de taux de productivité numérique

#### > Bilan des ventes

- 343 agneaux, pour la boucherie
- 16,9 kg de carcasse
- 110 jours d'âge moyen à la vente
- 80% de taux de vente en label

#### > Productivité du troupeau

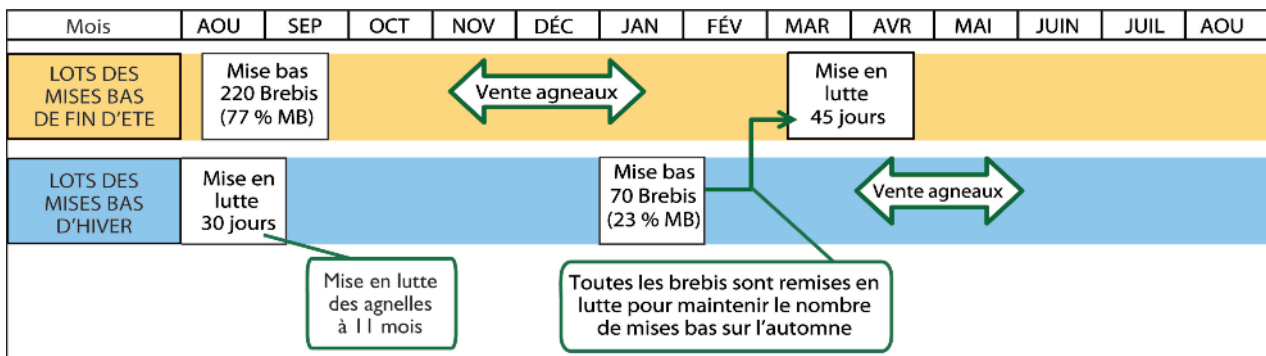
##### Productivité numérique

- 1,35 agneau/brebis

##### Productivité pondérale

- 16,9 ekgc/brebis

### > Le calendrier de la reproduction et des ventes d'agneaux



## La conduite de l'alimentation

Si l'éleveur utilise au maximum les possibilités de pâturage en fonction de la disponibilité en herbe et des conditions météorologiques, la part des fourrages grossiers distribuée reste importante. A cause des épisodes secs de l'été ou de l'automne les agnelages et les lactations se déroulent toujours en bergerie et sur stock.

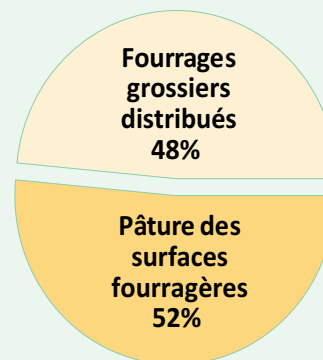
Le mode de production des agneaux est identique sur les deux périodes d'agnelage. Les agneaux naissent et sont élevés en bergerie. Complémentés en aliment démarrage et en foin dès l'âge de deux semaines, ils sont sevrés à 75 jours, puis ont à disposition, en libre service, un aliment du commerce complet, du foin et de la paille.

## Les clés de la conduite de l'alimentation

Compte tenu des variations importantes dues aux aléas climatiques saisonniers, l'alimentation automnale du lot de brebis à forts besoins (agnelage et lactation) est assurée par la distribution de fourrages de qualité (foin, enrubannage), et de céréales. Pour la fin de gestation, le cap difficile de juillet/août est assuré par la pâture de sorgho fourrager, implanté soit en culture principale, soit en dérobee.

### En quelques chiffres...

#### > Part des fourrages distribués et de la pâture dans l'alimentation



#### > Bilan du distribué (par brebis)

- 360kg de foin / brebis
- 180kg d'enrubannage / brebis
- 20kg de paille / brebis
- 156kg de concentrés / brebis

#### > Bilan du distribué (par agneau)

- 20kg de foin
- 10kg de paille
- 67kg d'aliment concentré du commerce

### > Le calendrier d'alimentation du troupeau

Mois	DÉC	JAN	FÉV	MAR	AVR	MAI	JUIN	JUIL	AOU	SEP	OCT	NOV	DÉC
Lots	MISES BAS DE FIN D'ÉTÉ	Vide		Prepa lutte	LUTTE	Gestation			Fin gesta	AGNELAGE/LACTATION			Vide
	MISES BAS D'HIVER	Fin gesta	AGNELAGE/LACTATION			LUTTE				Prepa lutte	LUTTE	Gestation	
Ressources mobilisées	STOCKS												
	PRAIRIES												
	SORGHO												
	METEIL												
	CHAUMES CÉREALES												

La réussite de la lutte de printemps est primordiale : effet bélier, éponges ou IA suivant le désaisonnement naturel du troupeau.

Il n'y a qu'un seul troupeau au pâturage de fin avril à mi juillet, non complémenté et couchant dehors, ce qui permet de dégager du temps.

Les repousses du méteil, le sorgho et les chaumes de céréales atténuent le «trou» estival.

La rentrée en bergerie du lot d'agnelage de fin d'été permet de diminuer la pression sur les prairies.

## La conduite des surfaces

Tous les fourrages grossiers et les céréales nécessaires à l'alimentation du troupeau sont produits sur l'exploitation. Seuls les aliments complets destinés à l'engraissement et à la finition des agneaux sont achetés.

Les rotations culturales sont adaptées à la nature variable des sols avec une recherche d'allongement des durées pour les prairies temporaires. Le choix des espèces fourragères répond à l'objectif d'auto-suffisance et au besoin de polyvalence des récoltes (stock et pâture). La culture du sorgho fourrager en dérobée sur une partie des méteils enrubannés permet d'assurer un pâturage estival en complément des chaumes de céréales. Le méteil et le sorgho sont de bons précédents à l'installation des prairies temporaires. Pour ces prairies, le choix des espèces fourragères est souvent un mélange de dactyle, ray-grass anglais, trèfle blanc ou luzerne en pur dans les zones calcaires. La fertilisation azotée des prairies reste modérée et raisonnée en fonction du mode de récolte de l'herbe. Pour les céréales, le niveau de fertilisation azotée varie en fonction des régions (de 80 à 120 unité). Le fumier est épandu sur les terres travaillées, notamment les céréales et en plus faibles doses sur prairies. Les prairies permanentes sont essentiellement pâturées. La majorité des prairies temporaires est fauchée une fois puis pâturée. Leur durée de vie varie de 3 à 5 ans.

## En quelques chiffres...

### > Bilan des récoltes et de leur utilisation

	Produit	Achat	Vente	Distribué
Foin (Tms)	92	0	0	92
Enrubannage (Tms)	35	0	0	35
Céréales (Qtz)	258	0	60	190
Paille (T)	25	0	0	25

### > Bilan des engrais épandus

	Fertilisation par ha			
	Minérale (unité)			Organique (T fumier)
	N	P	K	
Prairie naturelle	30	0	0	1
P. temporaire pâturée	60	0	0	1
P. temporaire fauchée	90	0	0	1
Méteil	30	0	0	15
Sorgho	60	0	0	15
Céréales	120	0	0	15

### > Ratios surface par brebis

- 0,16 ha de SFP / brebis

### > Indicateurs de chargement des surfaces

- SFP : 0,9 UGB / ha
- SFT : 0,9 UGB / ha



## Le bilan économique 2011/2012

### Aspect conjoncture

Après une année climatique 2011 qui a impacté les récoltes de céréales, de foin, la pousse de l'herbe et parfois induit des achats de substitution dans les élevages, 2012 a été une année climatique relativement normale. Les cours de l'agneau ont été en légère hausse en 2011 et 2012, mais de façon variable selon les périodes de vente et les types de produits, avec un fléchissement pour les agneaux légers en fin d'année 2012. Les prix des engrais, particulièrement ceux des céréales et de l'aliment

pour les agneaux, ont subi des augmentations continues qui ont fortement impacté les coûts de production. Après une année 2010 marquée par les conséquences bénéfiques du rééquilibrage de la PAC en faveur des ovins (ce qui a induit une nette augmentation des revenus), les années 2011 et 2012 se caractérisent par une dégradation de l'ensemble des soldes de gestion (la marge brute ovine, l'EBE et le résultat courant) en lien avec un produit brut d'exploitation qui n'augmente pas assez pour compenser l'inflation des coûts de production.

### > Le compte de résultat 2011/2012

	2011	2012	Evolution
<b>PRODUITS</b>	<b>73 900 €</b>	<b>75 400 €</b>	<b>2 %</b>
Produits ovins	36 200 €	37 300 €	3 %
Dont vente agneaux	35 500 €	36 592 €	
Dont autres produits	1 150 €	1 167 €	
Dont achat reproducteurs	- 450 €	- 459 €	
Productions végétales	4 800 €	5 300 €	10,4 %
Dont céréales	4 800 €	5 300 €	
Primes et soutiens de la PAC	32 900 €	32 800 €	- 0,3 %
Dont DPU	12 722 €	12 765 €	
Dont Aides ovines	6 608 €	6 608 €	
Dont Aides cultures	0 €	0 €	
Dont PHAE	2 280 €	2 280 €	
Dont ICHN	12 581 €	12 581 €	
Dont modulation	- 1 291 €	- 1 435 €	

Régime fiscal : Forfait

	2011	2012	Evolution
<b>CHARGES</b>	<b>60 900 €</b>	<b>63 000 €</b>	<b>3,4 %</b>
Charges opérationnelles ovines	23 300 €	24 700 €	6 %
Dont charges d'alimentation	13 880 €	15 124 €	
Dont charges de SFP	5 595 €	5 719 €	
Dont charges diverses	3 825 €	3 858 €	
Charges opérationnelles végétales	1 800 €	1 900 €	5,6 %
Dont charges céréales	1 830 €	1 900 €	
Charges structurelles hors amortiss et frais financiers	20 000 €	20 600 €	3 %
Amort. et frais financiers	15 800 €	15 800 €	
Annuité des emprunts	10 700 €	10 700 €	
<b>EXCEDENT BRUT D'EXPLOITATION</b>	<b>28 800 €</b>	<b>28 200 €</b>	<b>- 2,1 %</b>
<b>REVENU DISPONIBLE</b>	<b>18 100 €</b>	<b>17 500 €</b>	<b>- 3,3 %</b>
<b>RESULTAT COURANT</b>	<b>13 000 €</b>	<b>12 400 €</b>	<b>- 4,6 %</b>

### Le bilan économique de l'atelier en quelques chiffres

	2012	% évolution 2011/2012
Effectif brebis	280	
Agneaux produits / brebis	1,35	
Valoris moy de l'agneau	107 €	3 %
PB hors primes / brebis	124 €	3 %
Charges opé / brebis	82 €	6,1 %
Dont alim directe / brebis	50,5 €	9,1 %
Dont surf fourrag / brebis	19,1 €	2,2 %
Dont frais divers / brebis	12,9 €	0,9 %
MB hors primes / brebis	42 €	- 2,7 %

### Le bilan économique de l'exploitation en quelques chiffres

	2012	% évolution 2011/2012
Charges structure / ha SAU	662 €	1,6 %
Charges structure / brebis	121 €	1,6 %
Primes / produit brut	44 %	- 1 %
EBE / produit brut	37 %	- 1,6 %
Annuité / EBE	37 %	0,8 %
Revenu disponible / UMO	17 500 €	- 3,3 %
Résultat courant / UMO	12 400 €	- 4,6 %

## Zoom sur la PAC

L'ensemble des soutiens et les compensations perçues au titre de la PAC pèsent fortement dans les équilibres économiques de ce système d'élevage. Leur perception est soumise au respect d'un certain nombre de conditions, de bonnes pratiques agricoles, parfois d'engagements contractuels que l'on suppose être mis en œuvre dans le cas type présenté ici. Les soutiens comptabilisés ont des montants optimisés et sont de différentes natures :

- les Droits de Paiement Unique (DPU) qui sont des primes découplées dont le montant a été calculé sur une base historique puis réévalué en 2010.
- l'Aide Ovine (PO) qui s'est substituée à la Prime Brebis Chèvre (PBC).

- l'Indemnité Compensatoire de Handicap Naturel (ICHN) dont le montant varie en fonction des zones de handicap où sont situées les terres de l'exploitation.
- La Prime à l'Herbe Agri-Environnementale (PHAE) qui est perçue pour les surfaces en herbe que l'éleveur décide d'engager dans cette mesure.

Comme pour toutes les exploitations agricoles bénéficiaires de la PAC, le versement des aides est soumis à une mécanique de modulation se traduisant par le prélèvement d'un pourcentage du montant annuel total des aides versées. Ce prélèvement qui était de 9 % en 2011 est de 10 % en 2012.

## Petit lexique et définitions des termes utilisés

### > Main-d'œuvre et travail

**Unité de Main d'Oeuvre (UMO)** : 1 UMO correspond à une personne qui se déclare travailler à plein temps sur l'exploitation à l'échelle de l'année.

### > Troupeau

**Brebis présentes (EMP)** : Correspond à l'Effectif Moyen Pondéré (par leur temps de présence sur la campagne) des brebis de plus de 6 mois.

**Unité Gros Bétail (UGB)** : Permet de convertir en une unité commune tous les ruminants. Une brebis équivaut à 0,15 UGB.

**Signe d'Identification de la Qualité et de l'Origine (SIQO)** : Identification d'un produit correspondant à un cahier des charges (Label rouge, AOP, IGP, Bio).

**Equivalent Kilo carcasse (ekgc)** : Estimation en poids de carcasse de l'ensemble des agneaux produits. Elle permet d'estimer une productivité pondérale.

**Taux de mise bas** : Pourcentage du nombre de mises bas réalisées par an par brebis présente.

**Taux de productivité numérique** : Pourcentage du nombre d'agneaux produits par an par brebis présente.

**Taux de prolificité** : Pourcentage du nombre moyen d'agneaux nés par mise bas.

**Taux de mortalité agneaux** : Pourcentage des agneaux morts sur les agneaux nés.

**Matière Sèche (MS)** : Mesure de la quantité de matière sèche du fourrage grossier. Par exemple un kilo de foin brut contient 85 % de matière sèche.

### > Surfaces

**SAU** : Surface Agricole Utile. Elle correspond aux surfaces mécanisables.

**SFP** : Surface Fourragère Principale, partie de la SAU destinée à la production d'herbe ou aux cultures fourragères.

### > Economie

**Produit Brut ovin** : Somme des ventes d'agneaux, des réformes, de la laine, corrigée des variations de stocks. Les achats d'animaux reproducteurs sont déduits de ce produit.

**Charges opérationnelles** : Charges « variables » affectées à une activité et généralement liées au volume annuel de l'activité.

**Marge Brute ovine hors prime** : Produit brut ovin (calculé sans les aides, primes et soutiens) diminué des charges opérationnelles de l'atelier.

**Charges structurelles** : Charges fixes de l'exploitation, non affectables à une activité en particulier.

**Annuité** : Remboursement effectué chaque année au titre des emprunts réalisés. Une annuité se décompose en deux parties : les frais financiers qui correspondent aux intérêts et le capital qui est remboursé.

**Amortissement** : Charge calculée qui permet de répartir dans le temps le coût d'acquisition d'un moyen de production.

**Excédent Brut d'Exploitation (EBE)** : Différence entre les produits et les charges de l'exploitation, hormis les frais financiers et les amortissements.

**Revenu disponible** : Correspond à l'EBE moins le remboursement des annuités d'emprunts.

**Résultat courant** : Correspond à l'EBE moins les frais financiers des emprunts et les amortissements.

## Pour en savoir plus

Retrouvez les cas types ovin viande publiés en Languedoc-Roussillon en vous rendant sur l'un des sites internet suivants :

> Les sites des Chambres départementales d'agriculture :

De l'Aude : [www.aude.chambagri.fr](http://www.aude.chambagri.fr)

De la Lozère : [www.lozere.chambagri.fr](http://www.lozere.chambagri.fr)

Du Gard : [www.gard.chambagri.fr](http://www.gard.chambagri.fr)

> Le site de l'OIER-SUAMME : [www.languedocroussillon.chambagri.fr](http://www.languedocroussillon.chambagri.fr)

> Le site de la Reconquête ovine : [www.reconquete-ovine.fr](http://www.reconquete-ovine.fr)

> Le site de l'Institut de l'Élevage : [www.idele.fr](http://www.idele.fr)

N'hésitez pas à contacter les correspondants locaux des réseaux d'élevage ovins viande Languedoc-Roussillon.

### Liste des correspondants :

> Pour les départements :

#### Philippe Poucheret

Chambre d'Agriculture de l'Aude  
ZI de Sautès à Trèbes  
11 898 CARCASSONNE Cedex 9  
Tél. 04 68 11 79 82  
[p.poucheret@aude.chambagri.fr](mailto:p.poucheret@aude.chambagri.fr)

#### Gérald Marty

Chambre d'Agriculture du Gard  
4A Chemin des Caves  
34 380 ST PRIVAT DES VIEUX  
Tél. 04 66 54 31 18  
[gerald.marty@gard.chambagri.fr](mailto:gerald.marty@gard.chambagri.fr)

#### Françoise Bouillon

Chambre d'Agriculture de la Lozère  
Place Paul Comte  
48 400 FLORAC  
Tél. 04 66 45 13 58  
[francoise.bouillon@lozere.chambagri.fr](mailto:francoise.bouillon@lozere.chambagri.fr)

#### Hélène Leroy

Chambre d'Agriculture de la Lozère  
25 Avenue Foch  
48 000 MENDE  
Tél. 04 66 65 62 00  
[helene.leroy@lozere.chambagri.fr](mailto:helene.leroy@lozere.chambagri.fr)

#### Bérénice Herszberg

Coopérative Ovine des Pyrénées-Orientales  
66 Rue de la Vigneronne  
66 000 PERPIGNAN  
Tél. 04 68 54 41 21  
[copo2@wanadoo.fr](mailto:copo2@wanadoo.fr)

> Pour la région :

#### Jean-François Bataille

Institut de l'Élevage  
Maison Régionale de l'Élevage  
Route de la Durance  
04 100 MANOSQUE  
Tél. 04 92 72 32 07  
[jean-francois.bataille@idele.fr](mailto:jean-francois.bataille@idele.fr)

#### Jean-Louis Balme

OIER-SUAMME Languedoc-Roussillon  
25 Ave Foch  
48 000 MENDE  
Tél. 04 66 65 62 00  
[jean-louis.balme@lozere.chambagri.fr](mailto:jean-louis.balme@lozere.chambagri.fr)

### ONT PARTICIPÉ À L'ÉLABORATION DE CE CAS TYPE :

**Philippe POUCHERET - Chambre d'Agriculture de l'Aude**

**Jean-François BATAILLE - Institut de l'Élevage**

**Cartographie : Nicolas CORBOZ - FRGDS - Provence-Alpes-Côte d'Azur**

### LES RÉSEAUX D'ÉLEVAGE

Les Réseaux d'Élevage sont un dispositif partenarial associant des éleveurs et des ingénieurs des Chambres d'Agriculture et de l'Institut de l'Élevage.

### LES PARTENAIRES FINANCEURS

Avec l'appui financier de France Agrimer, du Casdar et de la région Languedoc-Roussillon



Mai 2013

Document édité par l'Institut de l'Élevage - 149 rue de Bercy, 75595 Paris cedex 12  
[www.idele.fr](http://www.idele.fr) - PUB IE : 00 13 56 04